



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIVREUR.EUSE.S INDEPENDANT.E.S

La plateforme du « dialogue social »

Le 15 novembre 2019, Deliveroo France a annoncé vouloir mettre en place un « Forum des livreurs partenaires » composé de 25 représentants des livreurs élus. Derrière ce que l'on décrit comme une instance représentative, se cache, en fait, une instance purement consultative. Au programme, des « discussions » portant sur l'amélioration de l'application mais rien sur les rémunérations des coursier.ère.s, leurs conditions de travail, leur statut ou même leur protection sociale. Mieux encore, l'organisation de l'élection de ces représentants fait fi des syndicats de coursier.ère.s déjà constitués dans la CGT ; une volonté de contourner toute forme d'organisation des travailleur.euse.s indépendante de la direction d'autant que l'organisation de cette élection et la vérification des résultats ne dépendront que des modalités choisies par les plateformes.

En proposant une telle instance, Deliveroo projette donc clairement de court-circuiter les organisations syndicales au profit d'un forum sans aucun pouvoir décisionnel et, ce, afin de déposséder les travailleurs et travailleuses des plateformes de tout contrôle sur leur travail. Rappelons, aussi, que rien ne garantira l'indépendance de ces élus en l'absence de protection syndicale. Comment s'assurer que les livreur.euse.s puissent s'exprimer librement, si ceux-ci sont à tout moment susceptibles de voir Deliveroo rompre leur contrat ? Par la force de grève et de manifestation, nous avons obligé Deliveroo à nous recevoir autour d'une table. Cette expérience a démontré que les plateformes n'écouteront pas nos revendications, tant qu'il n'y aura pas de cadre de négociation contraignant.

Le stratagème semble évident puisque cette proposition de Deliveroo intervient précisément au moment de l'adoption de la Loi Orientation Mobilités (LOM). Non seulement, cette loi vise (en vain) à sécuriser les plateformes contre le « risque » de requalification des livreur.euse.s en salarié.e.s mais elle donne, en plus, toute latitude au gouvernement pour déterminer les modalités de représentation des livreurs. La bienveillance du gouvernement à l'égard des plateformes s'exprime, une nouvelle fois.

Mais, la CGT veillera à ce que la représentation des livreur.euse.s soit réelle et, pour cela, nous prendrons appui sur le fait que le code du travail prévoit déjà que les livreur.euse.s ont le droit « de constituer une organisation syndicale, d'y adhérer et de faire valoir par son intermédiaire leurs intérêts collectifs. »

Face au parti pris du gouvernement, au mépris de Deliveroo, la CGT rappelle que la représentation des travailleur.euse.s ne peut se faire qu'à travers des organisations indépendantes de leur direction. Nous demandons aux femmes et hommes politiques d'arrêter d'organiser la précarisation de ces travailleur.euse.s, de les priver de leurs droits fondamentaux. L'égalité n'est pas une option, c'est l'un des fondements de la démocratie.

Montreuil, le 21 novembre 2019